



LANGRUNE-SUR-MER 27 APPARTEMENTS INAUGURÉS À LA RÉSIDENCE CURIE

Mercredi soir, 27 logements, de la résidence Marie-Curie, réalisés par Inolya, ont été inaugurés dans le lotissement du Clos-des-Sages.

En 2016, la société Pierreval s'est portée acquéreur du terrain pour l'aménagement du lotissement du Clos-des-Sages avec 36 parcelles, 2 macrolots, dont l'un pour 27 logements acquis en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) par Calvados Habitat, aujourd'hui Inolya, premier bailleur social du département, rassemblant Logi Pays et Calvados Habitat.

Mercredi, les élus locaux, personnalités, entreprises et locataires étaient conviés à l'inauguration de ces 27 appartements allant du T2 (1 chambre) au T4, répartis dans un bâtiment de trois niveaux, avec des équipements de qualité environnementale et phonique, dont trois appartements équipés PMR (Personne à mobilité réduite).

Des prestations qualitatives

« Chaque appartement bénéficie d'une place de stationnement, d'une cave, d'un local vélos et d'un jardinet ou balcon, le tout sécurisé par badge, au cœur d'un quartier pavillonnaire clos de murs, arboré d'essences remarquables, non loin de la mer, agréables à vivre », ont présenté successivement M. Ressouches de Pierreval et M. Colin, vice-présidents d'Inolya, aux côtés de l'architecte, M. Caillot.

Une visite chez deux locataires a convaincu l'ensemble des présents. Évelyne Haubert et son fils Antoine sont ravis : « On est arrivés en juin. Le logement est vraiment agréable, on bénéficie d'un environnement paysager calme de qualité. Les loyers sont modérés et on apprécie la présence d'un gardien une fois par semaine, c'est sécurisant. »

En effet, Emmanuel Hay répartit son travail entre sept sites d'Inolya et assure une présence hebdomadaire dans les résidences de la Côte de Nacre. Une plus-value incontestable, que Jeanine Gillard, une autre locataire, souligne également. La résidence est baptisée Marie-Curie et la rue, qui traverse le lotissement, rue Simone-Veil.

Le deuxième macrolot sera prochainement construit et le bâtiment, anciennement colonie Nestlé, sera réhabilité. Quant aux accès, il est prévu un rond-point au croisement de la rue Abbé-Rolland, de la RD7 et de la rue des Chasses, cofinancé par l'Agence routière du département, avec élargissement de la rue Abbé-Rolland, pour du stationnement et une piste cyclable en sus.